

LES
ANNALES DE LA CORSE

PAR

M. LE DOCTEUR ANTOINE MATTEI

MEMBRE DE PLUSIEURS ACADEMIES ET AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

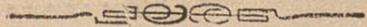


PARAISANT UNE FOIS PAR MOIS

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

Une Réparation..... A. MATTEI.	Chronologie de la Corse (1736-1738)..... A. MATTEI.
Giussani. — Olmi et Cappella. — Asco..... CASANOVA.	Bibliographie de la Corse (1853-1854)..... A. MATTEI.
L'intérêt qu'offre en Corse la numismatique. A. MATTEI.	

TROISIÈME VOLUME



BUREAU DES ANNALES DE LA CORSE

PARIS, RUE THÉRÈSE, 4

Bureau des **ANNALES DE LA CORSE**, Paris, rue Thérèse, 4

Les Annales de la Corse paraissent mensuellement par cahiers in-4° de seize pages au moins. Le prix de l'abonnement est de 12 fr. par an pour la France et l'Algérie, le port en sus pour l'étranger. Les instituteurs communaux de la Corse ne paieront les abonnements que 10 fr. La même faveur est accordée aux militaires jusqu'au grade de lieutenant. *Les Annales* sont adressées à toutes les bibliothèques publiques de la Corse, dans les villes comme dans les communes rurales. Ces bibliothèques paieront l'abonnement si elles le peuvent.

On s'abonne au bureau des *Annales* et chez tous les libraires de la Corse ; l'abonnement est payable après la réception du 2^e numéro. Tout souscripteur recevra comme prime les *Pruverbj detti e Massime Corse*. 1 vol. in-18, de XXXI-180 pages, Paris 1867 S'il envoie, avec la lettre d'abonnement, un timbre de 25 cent. destiné à en payer l'expédition ; il recevra le volume, sans frais, au bureau du journal. L'abonnement pour un an commence au mois de janvier. Ecrire lisiblement les noms, prénoms, professions et adresses des abonnés. On ne reçoit de lettres que celles qui sont affranchies.

Les Annales annonceront tout ouvrage écrit sur la Corse, qui serait publié par un Corse, ou qui pourra paraître en Corse, et qui leur sera envoyé. Elles en feront même l'analyse s'il y a lieu.

AVERTISSEMENT

Le moyen le plus simple et le plus sûr pour faire parvenir au bureau du journal le montant des abonnements est celui d'un mandat sur la poste payable à Paris.

En sus des 12 francs, l'abonnement coûte, de poste, 60 centimes pour l'Europe ; il coûte 3 francs pour les colonies espagnoles et la république de Venezuela, en Amérique. Ce qui met le prix de l'abonnement aux *Annales* :

Pour la France et l'Algérie.....	12 fr.	»»
l'Europe, en dehors de la France.....	12	60
l'Amérique.....	15	»»

UNE RÉPARATION

Voici ce qu'on lit dans l'*Aigle*, journal de l'appel au peuple d'Ajaccio, en date du 18 janvier 1879 :

« Nous avons eu quelquefois à parler d'une publication intéressante pour notre département, *Les Annales de la Corse*, par le docteur Mattei, qui paraît mensuellement à Paris.

Dans son dernier numéro, du 1^{er} janvier 1879, M. Mattei se plaint avec une certaine aigreur du Conseil général de la Corse auquel il reproche d'avoir oublié une demande par lui adressée afin d'obtenir une subvention du département.

Nous regrettons que M. le docteur Mattei se soit laissé entraîner à une certaine vivacité d'expressions en appréciant sans les connaître les actes de notre assemblée départementale.

M. Mattei se trompe lorsqu'il déclare que sa demande a été oubliée, il se trompe en affirmant que le Conseil général a supprimé la somme de cent francs destinée aux pauvres ; il se trompe également en supposant que le Conseil a voté des fonds pour élever des statues ou des bustes à ceux de ses membres qui ont illustré leur pays et dont la Corse entière vénère la mémoire.

Nous ne pouvons entreprendre de donner ici à M. Mattei la preuve de toutes ses erreurs. Mais nous nous pressons de publier le rapport, lu en assemblée publique par M. le chanoine Angeli, dont les conclusions ont été adoptées et qui, s'il ne donne point entière et pleine satisfaction à M. Mattei prouve au moins que sa demande a été prise en très sérieuse et très haute considération. »

Voici le texte de ce rapport :

Le budget a bien voulu me charger, relativement à une demande de M. le docteur Mattei.

Je propose, depuis plus de vingt ans, des sommes énormes pour recueillir des matériaux servant à l'histoire de

à Paris une revue de la Corse.

Le travail concer-

et la Chrono-

elles M. le doc-

lire le plus lo-

peuple corse

avant de faire l'histoire des familles et des individus.

Un seul détail suffira pour vous faire connaître l'importance d'un tel travail. Les bibliographies les plus étendues qu'on ait publiées sur notre département n'indiquent pas cent documents historiques. M. le docteur Mattei n'en est encore qu'à l'année 1837, et déjà il a l'indication de plus de 1,200 imprimés. Ce nombre, nous assure-t-il, sera plus que doublé. Les indications bibliographiques des manuscrits étant presque aussi nombreuses, il donnera cinq à six mille indications bibliographiques de documents concernant notre histoire.

Le travail du docteur Mattei, Messieurs, n'a pas été assez connu ; et, par conséquent, il n'a pu être apprécié comme il le mérite. Aussi le prix des souscriptions aux *Annales de la Corse* ne paie pas, cette année, la moitié des frais matériels.

Cependant rien n'a pu décourager M. Mattei. Non-seulement il continue sa publication, mais il l'envoie gratuitement aux bibliothèques de nos villes, ainsi qu'à toutes les communes qui ont une bibliothèque scolaire, c'est-à-dire à 123 communes de la Corse.

Votre commission du budget, reconnaissant les services immenses que peut rendre à l'histoire de notre Ile la Revue du docteur Mattei, aurait voulu lui accorder un encouragement digne de cette œuvre, digne surtout du désintéressement, de l'intelligence et du patriotisme de son auteur.

Malheureusement les ressources nous font défaut, et nous ne pouvons vous proposer, messieurs, que de transmettre à M. Mattei nos regrets, nos félicitations et nos sympathiques encouragements. »

Le rapporteur,

A. ANGELI.

Ce n'est pas de mon chef que j'ai parlé des bustes corses votés ou proposés par les membres de la majorité du Conseil général en faveur des membres de leurs familles, pas plus que de mon chef je n'ai parlé de la subvention refusée aux indigents.

L'affaire des bustes est décrite tout au long dans le *Journal de la Corse* du 17 septembre 1878, et les rédacteurs de cette feuille étant sur les lieux devaient être sûrs de ce qu'ils disaient.

On lit aussi dans le *National* de Paris (17 septembre), journal officieux du ministère de l'intérieur : « La session du Conseil général de la Corse a été close hier matin. La majorité bonapartiste avant de se séparer a voté l'acquisition aux frais du département... des bustes (Abbatucci — Pietri — Conti — Gavini)... en revanche la

même majorité a refusé le secours annuel affecté aux indigents. »

D'un autre côté on lit dans la *Gazette Corse* de Bastia (12 octobre), d'après *l'Aigle* d'Ajaccio, que le Conseil général, avant de se séparer a voté cent francs pour souscrire au monument de Jeanne-d'Arc, souscription qui, dans l'état actuel des choses, est aux yeux de la France et de l'Europe une manifestation monarchico-ultramontaine contre la république. Je pourrais reproduire d'autres citations mais en voilà assez, je crois, pour justifier ce que j'ai dit.

Maintenant le Conseil général, ou plutôt la majorité, qui trouvait pour l'argent du département de meilleurs placements que d'encourager les *Annales de la Corse* a au moins daigné honorer ma demande d'un rapport, chose que j'ignorais complètement.

Je l'ignorais pour plusieurs motifs : ainsi, au milieu de mes collections, je suis parvenu à faire celle des procès-verbaux du Conseil général depuis la publication de ses comptes-rendus en un volume annuel. En vain j'ai fait demander le volume de 1878 à Ajaccio, on m'a répondu qu'il n'existe pas, ou du moins qu'il n'a pas encore paru.

Je sais indirectement que *l'Aigle*, organe de la majorité du Conseil général, a parlé longuement des séances de la session. Avait-elle publié le rapport qui concerne ma demande ? Si je recevais *l'Aigle* je l'aurais su il y a longtemps, mais j'en ai été privé, non par ma faute. En publiant les *Annales de la Corse* je les ai adressées à tous les journaux de notre département espérant avoir l'échange, politesse qui se pratique même entre journaux d'opinion opposée. N'ayant pas été honoré de la politesse de *l'Aigle*, j'ai dû cesser l'envoi des *Annales*, et si je commence à recevoir ce journal après deux ans, c'est par une voie indirecte, ce qui me procure l'avantage de lui répondre. Du reste si les procès-verbaux ne pouvaient me parvenir ni directement ni par la voie de *l'Aigle*, il me semble, d'après ce qui précède, que le secrétaire du Conseil général aurait dû me faire part des déterminations prises à mon égard par ce conseil, ce qui n'a pas eu lieu.

Les *Annales de la Corse* ne sont pas un journal où puissent se discuter longuement des questions politiques mais si *l'Aigle* voulait bien indiquer quelles sont les erreurs que sous-entend ce journal au milieu de ses amabilités à mon égard, il sera permis aux *Annales* de lui répondre.

Quant à l'humeur, à la vivacité et à l'aigreur que la rédaction de *l'Aigle* trouve dans mon article, je suis fâché de le dire, mais elle les confond avec la franchise.

Dr A. MATTEI.

GIUSSANI — OLMI ET CAPPELLA — ASCO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Notre savant annaliste, M. le docteur Mattei, sait faire son profit de tous les renseignements et des moindres détails qui concernent l'histoire de notre pays. Je suis heureux de pouvoir compléter mes notes historiques sur le canton d'Olmi-et-Cappella.

Le château de san Colombano était, peut-être, le plus important de la piève. Ses ruines sont immenses. Il a été habité par les comtes Malaspina ; mais j'ai lieu de croire qu'il avait été bâti par les Romains. On y a trouvé une monnaie représentant Constantin le Grand (1). Elle appartient au sieur Paul Petrucci, d'Olmi et Cappella. M. Guidon Franceschi de Pioggiola, a plusieurs armes, trouvées à san Colombano, et qui rappellent les temps de l'invasion romaine : des lances en cuivre, des balles en pierre, etc.

Les comtes Malaspina allèrent habiter les châteaux de Belgodere et de Speloncato, où leurs descendants existent toujours.

J'ai une copie du testament d'un comte de san Colombano qui partageait son grand héritage entre ses trois filles, Anna, mariée avec le noble Joseph Malaspina de Speloncato, Marie-Rose, mariée avec le noble Marius Mortini de Belgodere, et Marie-Aurena, mariée avec le noble Antoine-Martin de Pioggiola. Il a été écrit, à Bastia, par le notaire Casevecchie (Porto Cardo), l'an 1454. La copie que j'ai sous les yeux a été extraite, le 4 janvier 1708, par F. Astima, notaire à Bastia.

Le château de Santo-Tre, au dessus d'Accolese, protégeait l'entrée de la piève du côté de Cacci.

(1) L'empreinte de cette monnaie a été envoyée avec d'autres par M. Casanova à la monnaie même et par conséquent je n'ai pas vu M. le curé et M. Franceschi. Sauf erreur, je n'en ferais pas, mais jointe aux armes de san Colombano une origine antérieure aux marquis de Malaspina. Le premier seigneur de Malaspina vint en Corse en 1018, pour défendre les côtes pendant la domination des Sarrasins. Il suivit ces seigneurs jusqu'à la fin de son titre l'héritage est resté dans la famille. Au 13^e siècle, ces féodataires furent les Malaspina, seigneurs de Malaspina, par

maldi d'Esdra, de Castifao, du Niolo et d'Oلمي et Cappella, ont des documents authentiques qui prouvent qu'ils descendent des comtes du château de Santo-Tre.

Le château d'Enova, se trouvait entre les communes de Vallica, d'Oلمي et Cappella. Ses ruines sont importantes. Nous aurons bientôt des monnaies en cuivre et en argent, qu'on y a trouvées.

Le château de Majari (Castello ai Mori) protégeait l'entrée des forêts de Melaja et de Tartagine. Il était très-important et il y avait dans les environs, de gros villages. On appelle maintenant cette vallée, Majari et Ghiunsani.

Il ne faut pas confondre ce château avec celui des Mori qui se trouvait près de Santaservanda, au-dessus de l'anse d'Ostriconi et qu'on appelle aujourd'hui *la Cima ai Mori*.

Le château de Gattigliana s'érigait sur la *pietra al Arata*, près du Monte-del-Duolo, au pied du mont St-Perthée.

J'ai visité ses ruines : elles sont considérables. Il a été détruit par les Sarrasins. Le village de Gattigliana a été détruit dans la première moitié du XIII^e siècle.

La grotte du *Monte del Duolo* est pleine d'ossements humains. Des fouilles dans cette grotte pourraient être importantes.

Une tradition bien conservée nous apprend que le château de Gattigliana ou Cattigliana avait été bâti par les Espagnols, quoique la chose me semble improbable. Il est vrai que nous trouvons, en Espagne, un comte de Cattigliana, Jean Vincentelli de Leca de Calvi, lequel prêtait des millions aux rois d'Espagne. Tenait-il son titre de la Corse ? C'est ce que je n'ai pu savoir. Je trouve que le dernier comte de Gattigliana se nommait Bianco.

Le château de Melaja (Cimia al Pagliajo) dominait les forêts de Melaja et de Tartagine. On ne pouvait y arriver que du côté du nord, par une route très-large et de laquelle on trouve encore la trace. Les murs de défense, ainsi que les contre-forts existent toujours. L'aire du château est très-vaste, et on y a trouvé des monnaies en argent carthaginoises. J'en expédie les empreintes sur la cire (1). Le P. Vitali ne s'est pas trompé en disant

(1) Ces passages de M. le curé Casanova soulèvent une foule de questions qu'on ne peut pas aborder ici et il serait à désirer qu'outre les constatations de visu sur lesquelles on ne peut élever de contestation, notre auteur indiquât les sources, auxquelles il a puisé ses convictions. Ainsi pour les monnaies dont il m'a envoyé les empreintes comme étant Carthaginoises je les ai soumises à des experts en numismatique et ils les font remonter tout au plus aux Arabes. C'est-à-dire qu'aujourd'hui encore le Maroc frappe de pareilles monnaies ayant sur une

que le château de Cima al Pagliajo a été bâti par les Carthaginois. Il est donc probable que Tartagine dérive de Cartagine.

Non loin de là, au pied du mont Patro, il y a des grottes où l'on a trouvé des armes en cuivre et des monnaies. M. Guidon Franceschi, de Pioggiola, est le propriétaire de ces antiquités.

Près de Mausoleo, on voit, sur une grande roche, les restes d'une tour.

Au nombre des gros villages détruits dans la piève du Giunsani, il faut ajouter Navaico et Maltiola.

Je prépare une petite brochure sur le droit abusif des seigneurs sur les nouvelles mariées. Je crois pouvoir démontrer qu'il n'a jamais été en vigueur dans notre île. Notre regretté compatriote, Philippe Caraffa, a déjà démontré que Piobetta avait étranglé son importun seigneur pour des griefs étrangers au droit sur sa jeune épouse.

Le sage d'Asco a réellement existé, dans le XVI^e siècle. Il y a sur lui des légendes très-originales et bien curieuses. Les habitants de Caccia, de Sebula, village ruiné dans le XVII^e siècle, au dessus de Castifao, recouraient à lui pour terminer leurs différends. Il était nourri aux frais des Ascossais, pour lesquels il tenait lieu de juge, et de gouverneur.

Asco n'a été pleinement soumis aux lois du pays que depuis cinquante ans, et il faut avouer qu'on y a des us et coutumes particuliers. J'ai trouvé là de bonnes traditions qu'il serait utile de conserver, et il est vrai de dire que la sobriété, l'amitié, l'hospitalité, la fidélité conjugale et l'amour du clocher ne sont pas de vains mots pour les habitants de ces montagnes.

Pioggiola le 21 décembre 1878.

Mart. CASANOVA.

Ce que j'avais prévu est arrivé. En complétant ses notes, M. le curé Casanova a tellement agrandi l'intérêt de la première description d'Oلمي et Cappella qu'elle touche à plusieurs siècles de notre histoire ; mais ce qui

des faces deux triangles superposés faisant une étoile à six pointes. Chez un marchand de monnaie, j'en ai trouvé bien des pareilles à un sou pièce et ayant sur la face opposée une date récente bien lisible.

Quant à l'autorité de Salvatore Vitale, l'auteur de la *Cronica Sacra, Santuario di Corsica*, cette autorité n'est pas sérieuse pour les renseignements historiques ; mais ceci ne fait qu'ajouter à l'intérêt des notions données par M. Casanova pour que lui et d'autres cherchent à les éclaircir.

Dr A. M.

me frappe le plus est l'histoire encore ignorée d'Asco et de son Sage.

Dans l'acception du dialecte corse, comme de la langue italienne, *savio* veut surtout dire tranquille. Dans l'acception de la langue française *sage* veut dire de mœurs sévères, continent. Ce n'est pas dans ces acceptions qu'il faut prendre le *Savio d'Asco*. Le plus sage du monde ancien, Salomon, avait des centaines de femmes et de concubines; des sept sages de la Grèce, il n'y avait pas un seul partisan du célibat, et Salomon pas plus que les sept sages ne gardaient la tranquillité immobile.

Le titre de *Savio d'Asco* est donc pris dans le sens antique d'homme savant ou tout au moins d'un jugement supérieur, éclairé par l'étude et par l'expérience. Le proverbe me l'avait fait supposer et M. Casanova le confirme; mais ce qui m'intrigue le plus est que la commune d'Asco, isolée par les montagnes du reste de l'île, ait vécu jusqu'à il y a cinquante ans avec des usages anciens particuliers, ayant force de loi, et qu'un *sage* ait conduit cette poignée d'insulaires si bien pour leur servir de législateur, de guide, d'arbitre, de juge, au point que la population lui avait fait un salaire. Mais s'il reste encore des usages antiques en Corse, ils doivent se trouver là et comme il y a encore des habitants bien plus âgés que cinquante ans ils doivent avoir conservé le souvenir des us et coutumes des anciens temps. L'histoire détaillée d'Asco et de son sage, consciencieusement faite est une véritable curiosité de l'histoire de la Corse. Il serait à désirer qu'elle pût tenter le zèle de monsieur le curé Casanova, natif du voisinage et habitant la localité. Le passage de Filippini sur le seigneur d'Ascoli, dont j'ai parlé, pourrait lui servir pour quelque chose. Cette histoire, possible aujourd'hui, deviendrait difficile et serait par conséquent incomplète dans trente ans d'ici; les Annales sont prêtes à la publier.

D^r A. MATTEI.

L'intérêt qu'offre en Corse la Numismatique.

Appel à nos compatriotes.

La numismatique est l'étude des monnaies et des médailles. On y joint par extension l'étude des sceaux, des jetons, des pierres fines gravées, des bijoux et d'autres objets en métaux précieux; on va même jusqu'à y joindre tout objet d'art en métal, terre, os ou autre substance, mais de petites dimensions.

Largement comprise, la numismatique est un grand

auxiliaire de l'histoire parce qu'elle indique le degré d'intelligence et de travail des hommes du temps auquel appartiennent les objets qu'on a sous les yeux. Les monnaies surtout ayant servi d'échange à la propriété, portant l'empreinte de l'autorité régnante et la date le plus souvent, offrent un intérêt capital au point de vue historique en dehors de leur valeur intrinsèque. Nous allons voir dans un instant que la numismatique a même d'autres avantages.

L'histoire de la Corse, si pauvre en documents anciens, devait manquer aussi des ressources de la numismatique; c'est-à-dire que si depuis des siècles on a pu trouver en divers points de l'île des pièces anciennes, au lieu de les conserver religieusement on les a égarées, au lieu de les réunir on les a éparpillées et par conséquent perdues pour l'histoire.

A peine quelques étrangers dans le siècle dernier ont-ils eu la curiosité d'en réunir un certain nombre, à peine dans notre siècle quelques-uns de nos compatriotes ont commencé quelques collections, mais sans suite, de sorte que ce sont les étrangers qui, de nos jours encore, montrent le plus d'empressement à réunir la numismatique de la Corse, et ces collections partent de l'île avec ceux qui les ont faites, c'est-à-dire qu'elles sont perdues pour notre histoire. Je ne connais comme exception que la collection Hubert livrée à la bibliothèque nationale de Paris, et où on peut l'utiliser.

Je pourrais au contraire citer bien d'autres collections qui ont quitté la Corse pour rentrer dans le domaine privé et qui sont perdues pour nous.

Je ne veux pas faire en ce moment la numismatique de la Corse, le temps n'est pas encore venu pour cela mais je vais jeter quelques jalons pouvant servir à ceux qui ont le temps, les moyens et les occasions pour faire des fouilles ou tout au moins des recherches de toute sorte pour se procurer des pièces de numismatique en Corse.

On peut diviser la numismatique de la Corse en trois parties.

1° Les pièces exécutées en Corse et faites pour l'usage de la Corse.

2° Les pièces exécutées hors de l'île, mais ayant un intérêt pour ses habitants ou pour son histoire.

3° Les pièces exécutées au dehors mais trouvées sur un point quelconque du sol corse.

Je vais dire quelques mots de chacune de ces classes.

1° Les pièces numismatiques, les monnaies surtout qui ont été exécutées en Corse pour l'usage de l'île remontent pas plus haut que le siècle dernier.

On a bien dit que quelques-uns de nos anciens évêques, on a bien dit que jadis la ville de Bonifacio avaient frappé monnaie, mais pour l'affirmer il faut attendre à en avoir des pièces entre les mains.

La première monnaie corse est celle de Théodore, le roi de paille qui trompa la bonne foi des Corses et qui ne fit pas seulement des barons et des marquis, il fit battre monnaie en argent et en cuivre. Le scudo, le mezzo scudo, i cinque soldi et lidue soldi e mezzo, sont des pièces très-rares, toutes de 1736. C'est dans la vente de riches collections allemandes que j'ai pu me procurer les monnaies de Théodore que je possède.

La monnaie corse la plus abondante est celle du gouvernement de Paoli ayant commencé à paraître en 1762 et ayant fini en 1768. Je n'ai pas encore vu des pièces de 1769, quoiqu'on en ait citées. Il y a en argent la pièce de 20 soldi et de 10 soldi. En billon la pièce de 4 soldi, 2 soldi et 8 denari. En 1768 on frappa la pièce de 1 soldo, portant sur le revers un chapeau soutenu par une épée en signe de liberté, tandis que sur les pièces précédentes il y avait à la place la tête de maure dans un cartouche couronné. Dans les pièces d'argent, il y a au-dessous du millésime le faisceau de lances en signe de république. La pièce de 1 soldo au chapeau suspendu est si rare, qu'on l'a vendue dernièrement 25 francs.

2° Les événements politiques ou autres, auxquels la Corse a été sujette ont fourni l'occasion de frapper plusieurs médailles. Ainsi Louis XIV, en a fait frapper trois à propos de la rixe de Rome, entre la garde corse du Pape et les gens de l'ambassade française.

Cartier, qui dans la revue numismatique de 1842, a fait un article sur les monnaies de la Corse a mis dans le nombre une médaille portant une tête avec cette inscription *opportunitatem expectato* et sur le revers cette autre inscription *Pro Christo et patria dulce perisulum*, mais il n'est pas certain que cette médaille appartienne à la Corse.

Louis XV, en a fait frapper deux, l'une en 1740, l'autre en 1770. Je possède avec ces médailles celle où Rochefort a proposé le 15 septembre 1870, de vendre la Corse pour un franc.

En fait de sceaux ayant un caractère général, je ne connais que celui des moines franciscains et celui de la nation sous Paoli. Je possède le sceau provincial du Cap-Corse, sous le gouvernement national, mais il doit en exister beaucoup d'autres.

3° Les pièces numismatiques trouvées en Corse, sont les plus nombreuses et celles auxquelles on a attaché le moins d'intérêt quoiqu'elles en aient un majeur. Elles nous intéressent par le temps, le peuple et l'autorité

qu'elles représentent, indiquant ainsi l'action que ce peuple, cette autorité, peuvent avoir eues sur la Corse.

Ainsi, à ma connaissance, la monnaie la plus antique qui ait été trouvée en Corse, représenterait des momies ou tombeaux phéniciens, elle est entre les mains de M. Milanta de Bastia.

On a cru trouver des monnaies carthaginoises, mais le cheval, la proue, les triangles qu'on y a vus gravés, se trouvent aussi sur des pièces plus modernes que celles de Carthage.

La domination romaine est largement représentée ; la trouvaille des Palazzi (1869), sous Venzolasca pour les monnaies consulaires, et un grand nombre de monnaies pour l'empire, sur divers points de l'île, tant que les empereurs sont restés à Rome. Les empires d'Orient et d'Occident, au contraire, sont pauvrement représentés.

La domination romaine est aussi largement représentée par la rencontre qu'on a faite, d'anneaux, de broches, de pierres précieuses, de statuette, de lampes et autres objets démontrant que le peuple romain n'a pas seulement habité la Corse, il y a prospéré. Une raison aussi de la rencontre fréquente de ces objets, est qu'on les enfouissait en terre avec les cadavres, dans la croyance qu'ils pouvaient servir au mort pendant le voyage de l'autre monde.

La domination barbare, à ma connaissance, n'est représentée jusqu'ici que par quelques pièces de monnaie ou autres objets arabes que je possède.

Chose curieuse, la Corse, qui, pendant la domination Toscane, a eu des ducs, des comtes, des marquis et autres seigneurs, tous plus ou moins vaniteux d'emblèmes, d'armoiries, ne montre pas que ces seigneurs soient encore représentés par des pièces numismatiques bien avérées, tandis qu'on y a trouvé quelques pièces des empereurs allemands. Le titre de *dux* sur l'empreinte d'une monnaie que possède M. J.-B. Nicoli, pourrait bien correspondre à l'époque féodale, mais il n'est pas sûr que ce soit un duc de la Corse.

On aurait pu présumer que les pièces génoises devaient être communes en Corse, et cependant si on en excepte la trouvaille de Furiani en 1868, ces pièces sont rares, preuve que les quatre siècles de domination génoise n'ont pas été un temps de richesse. A peine si les Corses avaient assez de monnaie pour payer les taxes. Il ne leur en restait pas pour les perdre, tandis que la numismatique offre des pièces d'Aragon, quoique les Aragonais n'aient fait que passer. Pour mon compte, je possède deux pièces aragonaises.

La quantité des pièces numismatiques comme on voit dit déjà quelque chose, mais le lieu où on les trouve, les

objets dont elles sont entourées, ont aussi une grande signification. Ainsi qu'on trouve souvent des monnaies et autres objets à Aléria, à Mariana, à Bonifacio (Palla) rappelant la domination romaine, cela s'explique naturellement, mais qu'on trouve un grand nombre de ces objets ailleurs et cela suffira pour démontrer le siège d'une ville romaine. C'est ainsi qu'en jetant les fondations de l'Ile-Rousse, sous Paoli, on trouva de nombreux objets indiquant le siège d'une ville dont nous ne connaissons même pas le nom. On a dit de tout temps que le château de san Colombano à Giussani avait été bâti par les marquis de Massa, et cependant on y a trouvé des armes et des monnaies romaines, preuve qu'il était plus ancien.

On est d'un commun avis que la colonie de Mariana, s'était établie là où est aujourd'hui la Canonica et cependant c'est sous la Venzolasca qu'on a trouvé la riche cachette des monnaies consulaires.

La tradition, les ruines des villes, des châteaux, des villages, des tours, indiquent pour ainsi dire d'avance, les sites où l'on peut faire des fouilles avec chances de trouver des pièces de numismatique. Mais chose curieuse, on trouve de ces pièces dans les lieux les plus écartés, dans les champs, dans les forêts, et si l'administration des ponts-et-chaussées avait réuni toutes les pièces qu'on a trouvées depuis un demi-siècle en perçant les routes carrossables (nationales, départementales, forestières, d'intérêt commun, de grande communication, etc.) elle aurait eu un musée qui l'honorerait aujourd'hui et qui pourrait être utile à la Corse.

Laissons le passé pour ne pas réveiller des regrets, mais au moins que l'avenir trouve de la part des villes, de la part des autorités et de la part des particuliers intelligents, la ferme résolution de ne pas laisser perdre les pièces numismatiques qu'on peut trouver et surtout de grâce, qu'on ne permette plus de voir les collections faites en Corse s'en aller au dehors.

Quoiqu'éloigné de l'Ile depuis plusieurs années je suis cependant parvenu à faire une collection numismatique de la Corse respectable. Si ceux qui ont des objets à placer veulent bien me les passer, ils seront sûrs que ces objets ont une case préparée d'avance pour les recevoir et ces objets ne seront pas perdus pour la Corse. Si on veut déterminer, classer un objet difficile à déchiffrer, ou éclaircir un doute et qu'on ne veuille pas se priver de l'objet, qu'on m'en envoie le dessin exact ou qu'on prenne sur de la cire laque l'empreinte de toutes ses faces pour me les envoyer, mais qu'on n'oublie jamais d'indiquer exactement le lieu, la date et les circonstances où l'objet a été trouvé.

Quand je ferai l'histoire détaillée de la numismatique de la Corse, nous donnerons les figures des principaux objets qui la composent et j'aurai alors recours à tous ceux qui pourraient posséder de ces objets.

D' A. MATTEI.

CHRONOLOGIE DE LA CORSE

ÉTAT DE LA CORSE

Depuis l'élection de Théodore comme roi, jusqu'à l'élection de Pascal Paoli, comme général.

Nous avons vu la *première révolte* (1729) comprimée par les armées allemandes (1731-1733) et au départ de ces armées les exigences génoises provoquer la *deuxième révolte* commencée en octobre 1733, pour se développer jusqu'au commencement de 1736.

C'est à ce moment que l'aventurier Théodore paraît sur la terre corse, et trompant les insulaires autant qu'il surprend l'Europé, il exige une royauté éphémère qui ne manque pas cependant d'inquiéter les Génois.

Ces derniers ont recours cette fois à la France, pour demander des armées capables de soumettre les Corses, (1738-1741) ce qui a lieu avec peine; mais dès que les armées françaises ont quitté l'île, une *troisième révolte* éclate (1742), un moment protégée par des troupes anglo-sardes.

Plus impuissante que jamais, la république génoise a de nouveau recours à la France, laquelle pour ne pas voir d'autres puissances prendre pied dans l'île, se prête à la demande avec des fins secondaires (1748), et quoique ses troupes finissent par être rappelées (1752), elle ne perd plus de vue la Corse.

Le nouveau départ des Français est bientôt suivi des mêmes résultats que précédemment et la *quatrième révolte* ne tarde pas à éclater (1753), pour prendre des proportions plus considérables, et que Pascal Paoli devait pousser aussi loin et aussi haut que possible. Nous allons suivre séparément ces diverses phases.

Théodore, roi de Corse. La famille de Newhoff, noble, du comté de la Mark en Westphalie comptait comme représentant Léopold, baron de Newhoff, lequel après avoir épousé la fille d'un marchand de Liège, dut venir en France pour échapper au mécontentement de sa famille. D'autres font de Léopold un officier de la garnison à Metz. De ce mariage naquit à Metz, Théodore

(vers 1690, les biographes hollandais disent en 1686), ainsi qu'un frère aîné et une sœur.

Favorisé par la duchesse d'Orléans, Théodore fut d'abord page, puis lieutenant dans le régiment d'Alsace, mais ses goûts de grandeurs, disproportionnés avec son avoir, lui firent quitter le service. Il passa en Suède où il s'attacha au baron Goertz, ministre de Charles XII. Envoyé en missions secrètes à la Haye, à Londres, et en Espagne, ici Théodore sut se faire goûter du cardinal Alberoni, et le duc de Ripperda lui donna même un régiment qui lui valut d'épouser Lady Forsfield, favorite de la reine. Théodore eut de ce mariage une fille, mais ayant abandonné en 1719 la mère et l'enfant, ces malheureuses finirent par vivre de toutes sortes d'industries. Quant à lui, il alla cherchant fortune en Suède, en France, en Espagne, en Angleterre et même dans le Levant faisant partout des dettes et des dupes.

Se trouvant de passage à Gênes en 1732, Théodore eut des entretiens avec des Corses qui avaient suivi les généraux, mis en prison pour être élargis plus tard, et auxquels précisément il fit croire qu'ayant une très-grande influence, il travaillerait à cet élargissement.

C'est le tableau que ces insulaires firent de la Corse à Théodore, qui suggéra à celui-ci l'idée de se faire nommer roi, en promettant de les délivrer de Gênes. Doué d'imagination autant que de hardiesse et de rouerie, il se met en campagne pour ramasser quelque argent et des objets capables d'éblouir les insulaires avec lesquels il ne cesse plus de correspondre. Il va à Livourne, à Rome, et en promettant déjà ce qu'il n'a pas encore obtenu des Corses, il soutire à des particuliers, à des négociants plusieurs milliers d'écus. Avec ces sommes il part pour Tunis, où il fait l'emplette d'armes de guerre, (fusils, sabres, pistolets et même de petits canons), d'habits et d'étoffes, enfin il a quelques sequins de reste pour montrer qu'il dispose de grands trésors.

Il a avec lui quelques compagnons ou valets qui lui donnent tous les titres d'honneur, et c'est habillé de pourpre, le tricorne sur la tête, l'épée au flanc qu'il paraîtra pour la première fois devant les Corses.

1736. Embarqué au milieu de mars à Tunis, sur un bateau anglais avec tous ses trésors et ses assistants, Théodore arrive devant Aleria où il jette l'ancre. Les uns mettent cette date au 12, ou au 18 du même mois, d'autres au 24 au 25.

Les Corses tenus au courant par ceux qui correspondaient avec Théodore et en particulier par le chanoine Orticoni, connaissent aux signes convenus que ce

bateau porte leur libérateur et de Cervione, des villages environnants, on accourt sur la plage d'Aleria où débarque Théodore.

L'air majestueux qu'il se donne, les titres les plus emphatiques et la vénération que lui accorde son entourage, les malles qui le suivent et qui ouvertes devant les assistants montrent des richesses, tout est fait pour éblouir les insulaires. *Ceci n'est rien* dit Théodore, *mes alliances avec les diverses cours de l'Europe sont assurées, des provisions de bouche et de guerre vont me suivre, des armées vont arriver à notre secours, mais pour en disposer sûrement, j'ai besoin du titre qui m'autorise à traiter avec les autres puissances. Avec le titre de roi je suis bientôt en mesure de chasser les Génois de la Corse.*

Pour les insulaires qui s'organisaient en gouvernement démocratique et qui n'étaient pas habitués à tant de faste, la chose parut au moins singulière, mais puisque la république de Gênes appelait la Corse son royaume sans roi, les insulaires pouvaient bien s'en donner un de leur choix, et du reste n'importe le titre qu'on leur demande, ils ne le marchandèrent pas, pourvu qu'on les délivre de la tyrannie génoise.

Théodore, suivi de sa suite et des Corses qui sont accourus des environs, fait son entrée triomphale dans la ville de Cervione et est logé au palais épiscopal où se traitent les conditions de la royauté.

Ceux qui parlent au nom du peuple corse, sont les chefs élus ou généraux, Hyacinthe Paoli, Louis Giafferri, en attendant qu'une consulte générale soit réunie pour procéder solennellement au sacre du roi et à la prestation réciproque du serment (1).

C'est au couvent d'Alesani que le 15 avril a lieu le sacre où, après la cérémonie religieuse, l'on met sur la tête de Théodore une couronne de laurier vert, n'en ayant pas d'autres. Théodore signe la charte, et jure de l'ob-

(1) « Au nom et à la gloire de la très Sainte-Trinité, père, fils et saint-esprit, et de l'immaculée vierge Marie. Aujourd'hui dimanche 15 avril 1736, dans l'assemblée générale du royaume de Corse dûment convoquée par ordre de nos excellentissimes généraux tenue dans Alesani, et après de longues et mûres délibérations des principaux et de tout le peuple du royaume a été arrêté de choisir un roi et de vivre sous sa dépendance. Et le seigneur Théodore, baron de Newhoff a été reconnu pour tel et proclamé sous les pactes et conditions qui suivent », etc. La charte a 18 chapitres, dont la lecture fait voir que les Corses tout en acceptant la royauté ne manquaient pas de lui imposer des conditions qui leur laissaient une partie du pouvoir. Si l'Angleterre a précédé la Corse pour une charte constitutionnelle, notre île n'a pas manqué d'originalité en accordant la constitution de Théodore.

server, après quoi il est élevé sur une estrade mobile pour le montrer au peuple qui jure à son tour d'observer les conditions arrêtées dans la charte.

Après cette cérémonie, Théodore distribue les rôles ministériels des affaires civiles, des finances, de la guerre, nomme un secrétaire d'état, distribue les commandements dans toute l'île et surtout il songe à se créer une garde personnelle de 300 hommes. Il se fait une cour composée de barons, de marquis, il crée la chevalerie dite de la délivrance (Redenzione), enfin il se prépare à frapper monnaie.

L'illusion d'un étalage si éblouissant serait bientôt tombée aux yeux des insulaires, si Théodore ne se fût bientôt mis à même de marcher contre les Génois, soit en donnant des ordres, soit en payant de sa propre personne. En effet, les Corses, qui ne demandaient qu'à marcher, sont dirigés sur Bonifacio, et le 25 avril, ils s'emparent de cette ville, puis de Sartène, malgré les murs de défense qui protègent ces deux places. Le 3 mai, Théodore, à la tête de 25,000 hommes, se présente devant Bastia, espérant l'emporter d'assaut, mais cette fois il est tenu en échec par la garnison et par les canons de la citadelle.

La république génoise, qui avait essayé de faire tomber en ridicule la nomination du roi Théodore, commence à s'en effrayer, et le 9 mai elle lance un édit contre lui. De son côté, Théodore somme les Génois d'évacuer son royaume au plus tôt, s'ils ne veulent être chassés par la force, et pour s'attirer les Bastiais, il accorde une amnistie à ceux qui feront désormais acte d'obéissance.

Ne pouvant réussir à entrer dans la ville de Bastia, Théodore dirige, dans le mois de juin, une partie de ses troupes sur Saint-Florent dont il s'empare. Les habitants du Nebbio se montrent hostiles aux ordres du nouveau roi et le 17 juillet, Théodore leur inflige une dure punition par les armes et le sac des villages. Dans le même jour les Génois essaient de sortir de Bastia, et les Corses le défont sous Furiani.

La république de Gênes, justement effrayée de ces défaites, implore en toute hâte le secours des puissances de l'Europe, et l'on voit la cour de France, la cour d'Angleterre renouveler le 28 juillet les ordonnances qui défendent à leurs sujets de venir en aide aux Corses.

En attendant, Théodore à la tête de ses troupes, parcourt, en triomphateur, l'intérieur de la Corse. Le 29 juillet, les Génois, sortis de Calvi pour attaquer les insulaires, sont défaits dans la Balagne. Un petit incident cependant, vient troubler la marche victorieuse du roi

pendant qu'il se trouve à Orezza, entouré, fêté par la foule. Sa Majesté est charmée de la vue d'une demoiselle à laquelle elle ne craint pas de faire des caresses compromettantes, oubliant que sa femme était alors obligée de vivre à Paris, d'intrigues et du commerce de ses charmes. La belle d'Orezza paraissait agréer les préférences royales, mais un frère de cette demoiselle, qui comprit la portée de ces préférences, signifia au roi de ne plus les continuer. Profondément outré de ces observations, le roi veut faire châtier l'audacieux coupable, qui se défend; deux partis se forment à l'instant, une mêlée s'engage et l'on dit que Sa Majesté, pour échapper au danger, n'attendit pas à traverser la porte, elle se sauva par la croisée.

Ce petit fait devait donner à Théodore une idée peu favorable de la docilité de ses sujets, surtout en fait de mœurs, mais il ne troubla pas la marche des événements.

Le roi organise à la fois son armée et son peuple. Pour consulter les besoins des populations et leur exposer l'état des choses, il fait, le 2 septembre, une grande consulte à la Casabianca, dans laquelle il renouvelle les promesses de secours qu'il croit avoir d'un jour à l'autre, et en attendant, il demande à ses sujets l'obéissance et la persévérance; c'est-à-dire que les insulaires, sans le montrer ostensiblement commençaient à chuchoter.

Prenant les Corses par le côté vaniteux, Théodore procède le 15 septembre à l'institution solennelle des titres de noblesse et des grades dans l'ordre de la délivrance. En voici quelques échantillons. Sont nommés maréchaux des armées royales, Hyacinthe Paoli; Louis Giafferri et Lucca Ornano, déjà tous les trois nommés marquis. Sont nommés lieutenants des armées royales, Jean-Félix Panzani et Durazzo, déjà faits comtes ainsi que le médecin Sébastien Costa qui est en outre grand chancelier du royaume, etc. (1).

Probablement les finances commençaient à manquer, et le 17 septembre, le roi adresse à son peuple une circulaire que je possède avec d'autres pièces de l'époque, circulaire dans laquelle il enjoint aux détenteurs de taxes et de dîmes, de payer le plus tôt possible au clergé; et ici il faut savoir que, outre la cour des nobles, Théodore avait un premier et un deuxième aumônier chargés de tout ce qui touche à la religion.

Tous ces titres pouvaient apaiser un moment l'amour-

(1) Chose curieuse, Hyacinthe Paoli qui, par la suite, renonça au titre de marquis sans doute faute de marquisat, ne lâcha plus la particule nobiliaire que son fils Pascal garda aussi toute la vie, il signait toujours Pasquale de Paoli.

propre des ambitieux, mais en donnant plus de places qu'il n'y avait d'emplois, Théodore discréditait son pouvoir.

Le mois d'octobre se passe encore en organisation, et en attendant, le temps s'écoule sans qu'on voie arriver les secours étrangers promis depuis plusieurs mois. Théodore qui voyait bientôt son crédit en danger, prit les devants, et le 5 novembre il réunit à Sartène tous ses officiers, tous ses dignitaires pour leur annoncer que, ne voyant pas venir les secours qu'on lui a promis, il va lui-même les solliciter.

Le 14 novembre, le roi fait paraître l'ordonnance qui règle les diverses branches du pouvoir pendant son absence, la plus courte que possible. C'est à Paoli et à Giafferri que sont données les principales charges, et le 20 novembre, entouré de toutes ses autorités, Théodore s'embarque à Aleria, se dirigeant sur Livourne. Il allait exploiter son titre de roi et les promesses aléatoires de ses sujets pour se procurer de nouvelles sommes en Italie, en Allemagne et en Hollande.

Le 1^{er} décembre, les chefs corses adressent aux populations une proclamation pour leur vanter les intentions du roi dans ce court voyage et déclarer plus que jamais fidélité et soumission au souverain.

Si l'année de la révolte des Corses contre Gênes (1729) avait fait du bruit en Europe, l'année de l'avènement de Théodore comme roi de l'île (1736), fit plus de bruit encore, et le départ inopiné de ce roi n'était pas fait pour le calmer.

Pendant qu'à Gênes on saisit ce départ pour faire tomber du ridicule sur Théodore et sur les Corses, ceux-ci continuent à exécuter leurs engagements.

1737. Dans une consulte tenue à Corte le 21 janvier, les chefs qui sont en correspondance avec Théodore rendent compte des bonnes intentions de celui-ci. Ils renouvellent leurs témoignages de fidélité au roi, et en attendant, ils prennent des mesures pour agir vigoureusement contre Gênes. Le 29 janvier, ils publient *un bando* faisant connaître ces résolutions à toute la nation.

Apprenant que Théodore était en quête d'auxiliaires, la république génoise met la tête de ce roi à prix et se donne beaucoup de mouvement auprès des diverses cours de l'Europe, ce qui n'empêcha pas Théodore d'envoyer en mai quelques petits secours qui ranimèrent l'ardeur des insulaires.

A la fin de mai, les troupes corses qui avaient continué de s'organiser, essaient d'assiéger Calvi, mais manquant d'artillerie, elles sont repoussées par les Génois.

Ces derniers, par contre, font une escalade à Aleria le

4 juin, et tombant sur des femmes, des enfants et des vieillards, font des barbaries révoltantes.

Se voyant impuissante à soumettre les Corses, la république ligurienne a encore recours à la cour de Versailles, et dans ce but, elle envoie à Paris Brignole, lequel conclut, le 12 juillet, avec le cardinal Fleury, ministre de France, un traité indiquant les conditions de ce secours.

Théodore qui, au milieu de juillet se trouvait à Amsterdam, sollicitant les secours des gros négociants, promettant en échange les produits de la Corse, eut connaissance du traité de Versailles et ne cessa pas pour cela d'encourager les Corses avec ses lettres.

L'état de l'Europe était du reste loin d'être tranquille, et le roi de Naples, ayant besoin de troupes, demanda à lever un régiment en Corse, faisant pour cela de larges offres au milieu du mois d'août.

Ces offres, en excitant les ambitions, détournèrent un peu les Corses de la guerre contre Gênes. Matra, Buttafoco, Durazzo, Rivarola, se disputèrent la place de colonel qui échut en définitive à Simon Fabiani. Cette levée n'empêcha pas les chefs corses de remplir leur devoir, et ayant appris les projets de la cour de Versailles en faveur de Gênes, ces chefs adressèrent à Louis XV un mémoire le 28 septembre pour justifier la révolte des insulaires. Le 9 novembre, ils renouvellent ces représentations, mais comme nous allons le voir, sans succès.

Pendant ce temps, les hostilités continuaient; en septembre les Génois prennent aux Corses la tour de l'Île-Rousse, de plus ils interceptent les quelques secours que Théodore avait envoyés d'Amsterdam aux insulaires avec une lettre datée du 21 octobre.

Pendant que dans les derniers mois de 1737, les chefs corses continuaient l'organisation intérieure, et que Théodore les encourageait par ses lettres, la cour de Versailles faisait préparer à Toulon l'expédition qui devait aller en Corse.

Cette nouvelle, sans rassurer les insulaires, ne les effraie pas, et le 27 décembre, ils tiennent à Corte une consulte générale dans laquelle ils renouvellent leur dévouement à Théodore en même temps que leur haine contre la république génoise.

1738. Les Corses, le 6 janvier, se réunissent à Sant Antonio pour renouveler leur dévouement à leur roi autant que pour protester contre Gênes et contre la France qui lui vient en aide, et le 19 février, ils reçoivent de Théodore des instructions sur la manière de se comporter.

Expédition française. L'armée d'expédition se compose de cinq régiments formant un effectif de 3000 hommes sous les ordres du comte Duboissieux.

Partie d'Antibes le 1^{er} février, la flotte qui conduisait cette armée arriva le 5 à St-Florent où elle débarqua Duboissieux, le 9 elle arriva à Bastia où elle débarqua la troupe le 16.

Par une curieuse coïncidence, le 5 du même mois de février, débarquait à Aleria un envoyé de Théodore, et le 12 arrivait Colonna avec des secours expédiés par ce dernier. Le 18 février, les Corses reprenaient aux Génois la tour de l'Île-Rousse, mais les hostilités entre l'armée française et les Corses ne semblent pas menacer encore.

Bien au contraire, des pourparlers s'établissent entre Duboissieux et les chefs corses, dès le 26 février, et pendant que les insulaires montrent du respect pour les Français et s'étonnent de les voir au secours de Gênes qui les tyrannise. Duboissieux et les Français se disent envoyés pour protéger les Corses autant que les Génois et pour les mettre d'accord ensemble.

Le 7 mars, les généraux corses adressent une circulaire aux populations de l'île pour calmer leurs appréhensions, et le 13 mars, une consulte tenue à Olmi et Cappella autorise les généraux corses à traiter avec Duboissieux. Les meilleurs rapports s'établissent entre les Français et les Corses qui les approvisionnent du nécessaire, et le 29 mars, des députés corses sont envoyés à Bastia, trois pour le deçà des monts et un pour le delà,

Le général français reçut avec déférence ces députés. malgré le dépit marqué des Génois, et traita avec eux des doléances de la Corse, ainsi que des moyens d'y remédier.

Les choses étaient ainsi en bonne voie, lorsqu'arriva en Corse, le 8 avril, Frediani, envoyé de Théodore. Après lui arriva le baron Drost, neveu de ce dernier, pour prendre la direction militaire des Corses en attendant l'arrivée du roi, mais on l'engagea à se retirer. En mai, arrive en Corse un bateau nolisé par Théodore pour y débarquer trente-deux canons, et tout ceci contrariait vivement Duboissieux, toujours excité par les autorités génoises.

Le mois de juin se passe en pourparlers. Les généraux corses adressent au roi Louis XV la description de l'état malheureux où ils ont été tenus par la république génoise. Ils déclarent qu'ils seront Français ou d'une autre nation, mais ils ne veulent plus être tyrannisés par les Génois.

Le 6 juin, le cardinal Fleury répondait aux Corses d'une manière évasive, sans détruire leurs espérances.

Le 2 juillet, les députés corses sont encore appelés à Bastia pour se concerter avec Duboissieux, lequel demande des otages aux Corses s'ils veulent que Louis XV se charge de leur faire droit. Le 7 juillet, on réunit en Casinca une consulte pour faire part aux populations des demandes de Duboissieux, et la consulte autorise les otages, c'est-à-dire qu'on livre à l'armée française, les jeunes gens des principales familles de l'île, et ces otages sont envoyés en France dans le mois d'août.

Les choses en étaient là, lorsque le 13 septembre, Théodore, accompagné de son neveu, le baron Drost, retourne en Corse apportant des secours qu'il a ramassés, et il remet ainsi tout en question.

Sans doute, les Corses auraient été disposés à tenir leur promesse, si Théodore était réellement celui qu'il s'était annoncé, mais il était désormais évident qu'il avait trompé les insulaires. Outre le ridicule que Gênes faisait tomber sur lui, les sarcasmes et les plaisanteries des feuilles du jour en France, en Italie et même en Allemagne, en Hollande; mieux encore, les faits qui s'étaient passés en Corse et pendant l'absence de Théodore, tout l'avait fait juger déjà pour ce qu'il était, par les gens sensés, un aventurier. L'accueil assez froid qu'on lui fit en Corse le porta à repartir pour la Hollande le 15 octobre.

Cependant il lui restait encore quelques partisans dans l'île, mais ce qui était le plus grave, c'est que Duboissieux, prenant Théodore au sérieux, attribua aux Corses une mauvaise foi qu'ils ne méritaient pas.

Les négociations entre Gênes et la cour de Versailles avançaient toujours, et pour rendre les conventions encore plus sérieuses, on y avait associé la cour de Vienne. Le 18 octobre, on signe le règlement définitif qui établira les rapports entre la république de Gênes et les Corses. Ce règlement envoyé à Duboissieux, le 28 octobre est publié le 31 en Corse.

Ce règlement, entre autre chose, est on ne peut plus sévère à l'endroit de Théodore, il exige des Corses un désarmement complet, enfin, le plus grave est qu'il exige la soumission de la Corse à Gênes. C'était demander aux insulaires l'impossible, et pour joindre l'acte à la parole, Duboissieux se prépare à obtenir tout cela par la force. Le mois de novembre se passe en préparatifs de guerre du côté des Français, et les Corses, qui voient désormais ce qui les attend, se préparent à la résistance.

Le 13 décembre, Duboissieux envoie une petite troupe à Borgo et Luccana, pour exiger les armes, et les Corses les refusent hardiment. Le 14, Duboissieux irrité, envoie une armée de deux mille hommes pour châtier les récalcitrants, et les Corses qui les attendent, les défont

complètement, avant même qu'ils soient entrés à Borgo.

Duboissieux fut vivement affecté de cette défaite. Mais l'honneur militaire de la France étant engagé, il fallait sortir vainqueur de la Corse.

BIBLIOGRAPHIE DE LA CORSE

(Suite)

1853. Altre viste sugli antichi popoli italiani di P. U., Cortona, 1853, in-8.
1853.
Almanach du clergé de France, art. Corse, in-12. Paris.
1853. ARRIGHI (A.).
Discours sur l'éloquence judiciaire, in-8. — Bastia.
1853. ARNOLLET.
Note concernant les moyens d'améliorer la situation des habitants de l'île de Corse, et de rendre la possession de ce département plus avantageuse à la France. Par M. Arnollet... Montmartre, Pilloy, frères, 1853, in-8. Pièce.
1853. BACHELET (Th.).
Les Français en Italie au XVI^e siècle. — Rouen, (s. d.), in-8.
(Corse, voir page 262).
1853. BOISSIEU (A. de).
Notice sur la vie et les travaux de J. C. Gregorj, in-8 avec portrait. — Lyon.
1853. CARBUCCIA (H.), président de la société d'agriculture, etc., de Bastia. Séance du 7 avril 1852. Discours. — Bastia, 1853, in-8 de 16 pages et couv. imprimée servant de titre.
1853. CARBUCCIA (J. L.).
Du dromadaire comme bête de somme et comme animal de guerre par le général J. L. Carbuccia. Le régiment des Dromadaires à l'armée d'Orient (1798-1801), in-8. — Paris.
1853. CARLOTTI (R.).
Des biens communaux en Corse, mém. adressé à la Société cent. d'agriculture de Paris.
1853. CARLOTTI (R.).
Des colonies agricoles en Corse.
V. Mém. Soc. cent. d'agriculture de Paris. 2^e sér. vol. 64, p. 296. 1852 et 1853.
- 1853 (?). CASALE (frères) et dame PADOVANI.
Notes présentées à M. le conseiller rapporteur... dans la cause pendante entre eux et le sieur Achille Campocasso devant la cour impériale de Bastia. — Bastia (s. d.), in-4 de 32 et 20 pages.
1853. CASABIANCA (X. de).
Aperçus historiques sur le banditisme. Discours in-8 de 23 p. — Bastia.
1853. COLLOMB (Ed.).
Lit une note sur la géologie de la Corse. V. le bulletin de la Soc. de géologie de France, tome 2^e, 2^e série, p. 63-69, avec cartes.
1853. CRISTINI (D.).
Dialecto Corso. Il colpo di stato del 2. Décembre 1851, in-8 de 11 pages. — Parigi.
1853.
Décret du 3 août 1853, concernant les fers forgés, en massiaux ou prismes, les fontes moulées et expédiées de Corse en France, les fontes brutes, les fers et les aciers en barre importés de l'étranger en Corse.
Annales des Mines, II, 208.
1853.
Discours et Messages de Louis-Napoléon Bonaparte depuis son retour en France jusqu'au 2 décembre 1852, in-8. — Paris.
1853. GAVINI, conseiller à la cour de Bastia.
Traité des servitudes, ou confrontation du droit français avec les lois romaines concernant les droits d'usage et les services fonciers. — Paris, 1853, in-8.
(Le premier volume seul a paru).
1853. GRAZIANI (O. P.).
J doveri del pastore e del Gregge esposti in due sermoni dall' abate O. P. Graziani in occasione del suo possesso canonico di curato di Serraggio, il 21. Marzo 1852, in-8. — Bastia.
1853. KLOSE (Charles-Louis).
Leben Paskal Paoli's... (Vie de Pascal Paoli, chef des Corses... avec un portrait...). — Brunswick, 1853, in-8.
1853. LAURENT (J.-B.).
Excursion pittoresque en Corse. Texte et figures. V. l'illustration de Paris, fol. 19 novemb. et suiv.
1853. LUSINCHI (curé).
Discours prononcé... à l'occasion de la fête de St-Vincent-de-Paul, dans l'assemblée générale de la conférence de St-Vincent-de-Paul de Bastia du 24 juillet 1853. — Bastia (s. d.), in-8 de 8 pages.
1853. MARCHI (G.).
Quelques réflexions sur l'état actuel et l'avenir de l'agriculture en Corse, in-12. — Ajaccio.
1853. MATTEI (A.) D^r M.
Mémoires sur les causes (prétendues) de la fièvre de lait, mém. présenté à l'académie de médecine de Paris, séance du 24 février 1853. — Paris.
1853. MATTEI (A.) D^r M.
Des moyens d'abrèger la guérison des plaies par le perfectionnement de la réunion immédiate. Description d'une nouvelle ligature de vaisseaux. Mémoire lu devant l'académie de médecine de Paris, 7 mars 1853. V. les journ. médic. et surtout la *Gazette des hôpitaux* du 10 mars, la *Gazette médicale* du 12. — Paris.
1853. MATTEI (A.) D^r M.
Nouvelle ligature des vaisseaux, (qu'on peut ôter à vo-

- lonté) avec la figure. V. Revue médic. chir. de Malgaigne, tome 13, p. 227, in-8. — Paris.
1853. MATTEI (A.) Dr M.
Anévrisme de l'artère faciale. Préparations tanniques. V. Revue therap. du Midi, 28 févr., in-8. — Montpellier.
1853. MÉRY (Joseph).
Les nuits italiennes. — Paris, 1853, in-18.
Il y est question de la Corse.
1853.
Ministère de l'Instruction publique et des cultes. Académie de la Corse. Instruction primaire. Règlement des écoles primaires publiques du département de la Corse, in-8. — Ajaccio.
1853. NICOLAI, SERAFFINI, BONALDI.
Elogi funebri al de fonto Gian francesco Massoni Curato di Cervione, 23 p. in-8. — Bastia.
1853. ORSINI (abbé).
La Bible des familles catholiques à l'usage des gens du monde. — Paris, 1853, in-8.
1853. PAMPELLE (R.).
Sur quelques traces de glaciers dans l'île de Corse. Bulletin de la Soc. de géologie, 2^e série, t. XVII, p. 78.
1853. PICCIONI (Dr Ant.).
Résumé de physiologie à l'usage des gens du monde, etc., 2 vol. in-8.
1853. PIETRA SANTA.
De l'enseignement médical en Toscane et en France et des médecins Condotti. 2^e édit. suivie des appréciations et articles critiques du Dr A. Dechambre, ... — Paris, 1853, in-8.
1853. PIETRA SANTA (P. de).
Influence de l'emprisonnement cellulaire de Mazas sur la santé des détenus, in-8. — Paris.
1853. POGGIALE.
Recherches sur les eaux des casernes, des forts et des postes - casernes des fortifications de Paris, in-8. — Paris.
1853. POGGIALE.
Exposé des titres de M. P., docteur en médecine, pharmac. princip. en chef, profess. de chimie à l'école impér. de médéc. et de pharmac. milit. au Val-de-Grâce, in-4. — Paris.
1853. POGGIOLI (M. P.).
Nouvelle application de l'électricité par frottement sans commotion sur l'homme sain et sur l'homme malade, etc., in-8. — Paris.
1853. ROCCA-SERRA (Titus de).
Notes sur le Bandit. — Bastia, 1853, in-8 de 15 pages.
1853. TOMEI (J. B.).
Un projet nouveau pour le bien-être matériel et moral de la Corse; par J. B. Tomei. — Bastia, Fabiani, 1853, in-8. Pièce.
La couverture imprimée sert de titre.
1853. VIALE et ARRIGHI.
Discours prononcés sur le cercueil de M. P. P. Pompei ancien Préfet, in-8. — Bastia.
1854. ALBERT MAURIN.
Vie du général Charles Abbattucci, in 12. — Paris.
V. Avenir de la Corse p. J. d. l. Rocca, 1867, p. 492.
- 1854-1855. ALEXANDRE DUMAS.
Les Mohicans de Paris. — Paris, 19 vol. in-8. — Prem. édit. Roman où les personnages sont censés être Corses.
La suite du roman est Salvator.
1854. ARRIGHI (J. B.).
Discours prononcé sur la tombe de M. J. B. Arrighi, conseiller honoraire à la cour imp. de Bastia, in-8. — Bastia.
1854. CAMPOCASSO (A.).
Mémoire sommaire contre les frères Casale et consorts, in-8. — Bastia.
1854. GIUSTINIANI (A.).
Annali della repubblica di Genova, illustrati con note di G. B. Spotorno. 3. ed. con aggiunte 2 voll. Genova 1854, gr. in-8.
1854. JAMES (C.).
Rapport au Ministre des travaux publ. sur les eaux minérales de la Corse, in-4. — Paris.
1854. L'astronomo lunario corso... arricchito di poesie di Antonio Guadagnoli. — Bastia, (s. d.) in-32.
1854. BERTRAND (F.).
Discours prononcé à la rentrée de la cour impériale de Bastia, par M. F. Bertrand, premier avocat général, in-8. — Bastia.
1854. BRAIT (F.).
Un mot sur la Corse. V. Bulletin semestriel de la Société des Sciences, etc., du département du Var, 21 année, n° 2. — Toulon.
1854. CALMETES.
Discours prononcé... le 16 février 1854, à l'audience solennelle de la cour impériale de Bastia, réunie en assemblée générale pour procéder à son installation dans les fonctions de premier président. — Bastia, 1854, in-8 de 15 pp.
1854. CAMPOCASSO (A.).
Mémoire sommaire d'Achille Campocasso contre les frères Casale, in-8. — Bastia.
1854. CAMPOCASSO.
Notes à joindre au mémoire sommaire d'Achille Campocasso en réponse à celles de MM. les frères Casale, in-8. — Bastia.
1854. CARLOTTI (R.).
Du parcours et de la vaine pâture en Corse, in-8. — Ajaccio.
1854. CARLOTTI (Régulus), médecin.
Traité élémentaire de pratique agricole à l'usage spécial des cultivateurs de la Corse. — Ajaccio, 1854, in-16.

1854. CASALE.

Discours prononcé par M. le président Casale, à la tête de la députation envoyée à Corte par la cour impériale de Bastia pour assister à l'inauguration de la statue du général Pascal Paoli (11 juin 1854), in-8. — Bastia.

1854. CASALE.

Discours prononcé par M. Casale, doyen des présidents de chambre à l'occasion de l'installation de M. Calmètes, premier président, etc., in-8. — Bastia.

1854. CASALE frères.

Notes présentées à M. le cons. rapporteur, par MM. les frères Casale... dans la cause... Achille Campocasso. 20 p. in-4. — Bastia.

1854. CASALE (frères).

Tableau analytique des faits et des actes soumis à la cour dans l'affaire Casale-Campocasso. 15 pages in-4. Bastia.

1854. CASANELLI évêq.

Acta synodi Diocesanae habitae adjacii, etc., in-8. Bastia.

1854. CASANELLI, évêq.

Pastorale in occasione del Giubbileo, in-4. — Bastia.

1844. CASANELLI évêq.

Mandement à l'occasion du Jubilé, in-4. — Bastia.

1854. CASANELLI évêq.

Lettre pastorale à l'occasion de son retour de France, in-4. — Bastia.

1854. COLLOMB (Ed.).

Lettres à M. Provost sur la Corse et la Sardaigne, in-8. Paris.

Extr. du bulletin de la Société de géologie de France, 2^e série t. XI, p. 63. (Séance du 21 novembre 1853.)

1854. DAMAS-HINARD.

Dictionnaire Napoléon ou recueil alphabétique des opinions et jugements de l'empereur Napoléon, avec une introduction et des notes par M. Damas-Hinard, deuxième édit., gr. in-8. — Paris.

1854. DELACROIX (Charles).

La Corse, exécutoire coloniale, avant-poste maritimes, militaire, financier, commercial et industriel de nos possessions continentales riveraines à la Méditerranée, par Charles Delacroix. — Paris, Pollet, 1854, in-8. Pièce.

1854.

Distribution des prix. Petit séminaire d'Ajaccio. — Ajaccio.

1854.

Distribution des prix du Lycée impérial de Bastia, in-8. Bastia.

1854. FATACCIOLI (Jules-Mathieu).

Les grandeurs de nos pères. Discours... (Ajaccio, 19 juillet 1854). — (s. l. n. d.), in-8. Pièce.

1854. FAURE (G.).

Poésies Corses, in-12. — Bastia.

1854. FIEFFÉ (Eugène).

Histoire des troupes étrangères au service de la France... Paris, 1854, in-8.

Troupes corses. — Noms des colonels gén. de l'infanterie p. 78.

Régiments corses (Louis XIII et XIV), p. 185 ; (Louis XV et XVI), page 276.

La Corse réunie à la France, page 344.

1854. GREGOROVIVUS (Ferdinand).

Corsica... — Stuttgart und Tübingen, 1854, 2 vol. in-8.

1854. JAMES (C.).

Rapport sur les eaux minérales de la Corse adressé à S. E. le ministre de l'agriculture et du commerce, par le Dr Constantin James, in-4. — Paris.

1854.

Inauguration de la statue du général Charles Abbattucci à Ajaccio, le 27 avril 1854, in-8. — Ajaccio.

1854. LAYA (A.).

Les Romains sous la République (A. R. 1 à 723 av. J. C. 753 à 31), in-8. — Paris-Genève.

1854. LEVASSEUR (V.).

Atlas national illustré, texte et carte. Corse, in-fol. — Paris.

1854. LOUDUN (Eugène).

Le général Charles Abbattucci (né en Corse en 1771), par Eugène Loudun. — Paris, 1854, in-16.

1854. MANN (J.).

Lepidoptera Corsica. Oberkrain und kustenlaend Schmetterlinge. Extr. Verhandl. zool. Botan. ver in Vien. 1854-55. 2 opusc. in-8 de 44 et 52 pp.

1854. MARCHI (Marc).

Agnès de Cinarca. Episode de l'histoire de Corse. 1408-1435. — Ajaccio, 1854, in-12 de 3 3/4 feuilles.

(Journ. de la librairie, 7793).

1854. MATTEI (A.) Dr M.

Médaille d'argent accordée par le congrès de Valence au Dr Mattei pour les vins du Cap Corse qu'il a exposés. V. l'Observateur de Bastia, le 18 juillet 1854. — Bastia.

1854. MATTEI (A.) Dr M.

Considérations sur l'allongement hypertrophique du col utérin qui a été souvent confondu avec des chutes plus ou moins complètes de l'utérus. Accouchement dans un cas d'allong. hypert. du col. V. Gazette des hôpitaux, 22 et 25 avril 1854, in-fol. — Paris.

1854. MATTEI (A.) Dr M.

Des accouchements spontanés, prompts et sans douleurs. Quelques observations qui tendent à faire connaître quelle est la cause de cet accouchement. V. Gazette des Hôpitaux, 21 février 1854, in-fol. — Paris.

Le Propriétaire-Gérant responsable, Dr A. MATTEI.

CLERMONT-DE-L'OISE. — IMPRIMERIE A. DAIX, RUE DE CONDÉ, 27.

1871

ANNUAIRE DE LA VILLE DE
PARIS

PARIS, CHEZ M. LE DIRECTEUR, RUE DE LA HARPE, N. 151.

PARIS, CHEZ M. LE DIRECTEUR, RUE DE LA HARPE, N. 151.

PARIS, CHEZ M. LE DIRECTEUR, RUE DE LA HARPE, N. 151.

PARIS, CHEZ M. LE DIRECTEUR, RUE DE LA HARPE, N. 151.

PARIS, CHEZ M. LE DIRECTEUR, RUE DE LA HARPE, N. 151.

PARIS, CHEZ M. LE DIRECTEUR, RUE DE LA HARPE, N. 151.

PARIS, CHEZ M. LE DIRECTEUR, RUE DE LA HARPE, N. 151.

1871

ANNUAIRE DE LA VILLE DE
PARIS

PARIS, CHEZ M. LE DIRECTEUR, RUE DE LA HARPE, N. 151.

PARIS, CHEZ M. LE DIRECTEUR, RUE DE LA HARPE, N. 151.

PARIS, CHEZ M. LE DIRECTEUR, RUE DE LA HARPE, N. 151.

PARIS, CHEZ M. LE DIRECTEUR, RUE DE LA HARPE, N. 151.

PARIS, CHEZ M. LE DIRECTEUR, RUE DE LA HARPE, N. 151.

PARIS, CHEZ M. LE DIRECTEUR, RUE DE LA HARPE, N. 151.

PARIS, CHEZ M. LE DIRECTEUR, RUE DE LA HARPE, N. 151.

